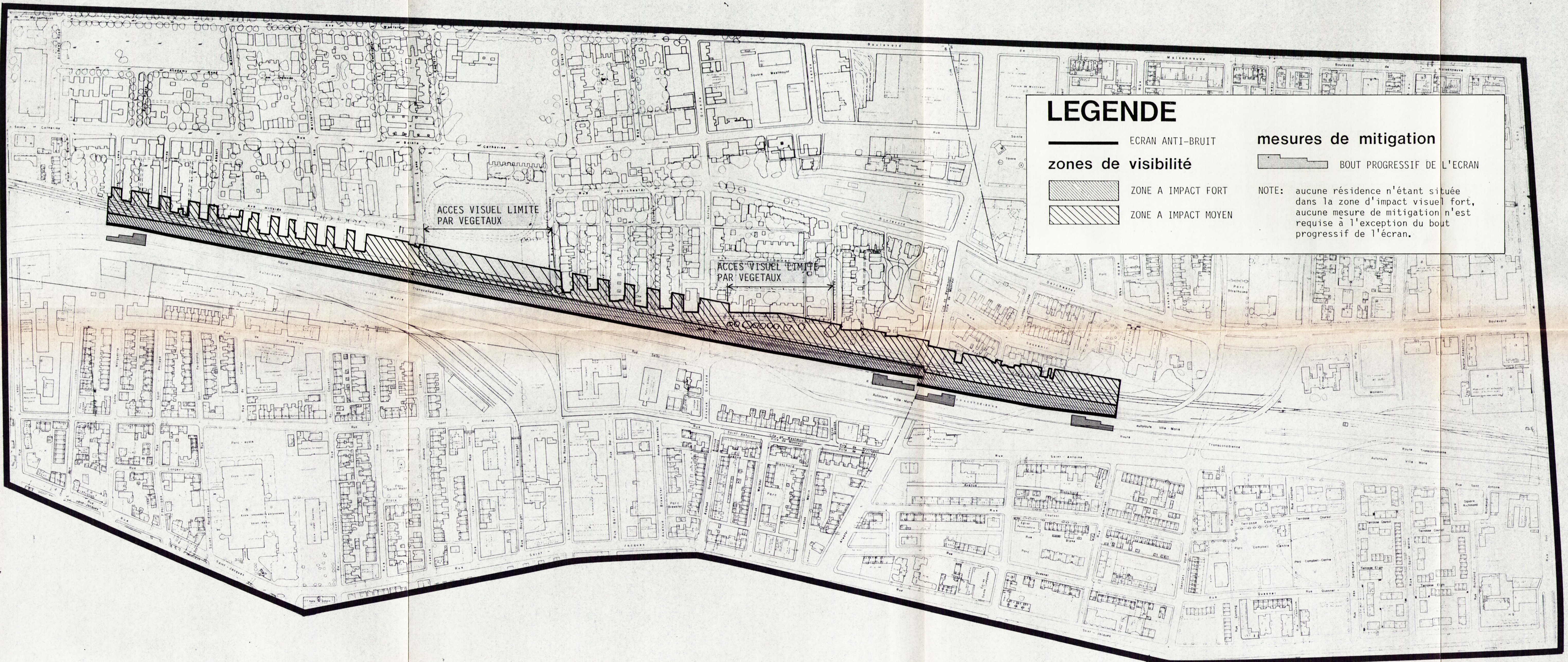


551251
 CANQ
 TR
 GF
 PB
 185



LEGENDE

	ECRAN ANTI-BRUIT	mesures de mitigation
	zones de visibilité	
	ZONE A IMPACT FORT	BOUT PROGRESSIF DE L'ECRAN
	ZONE A IMPACT MOYEN	NOTE: aucune résidence n'étant située dans la zone d'impact visuel fort, aucune mesure de mitigation n'est requise à l'exception du bout progressif de l'écran.

ÉTUDE D'IMPACT SONORE - AUTOROUTE 20
 TRONÇON :
 DE LA RUE LENOIR À LA RUE GUY
Visibilité de l'écran et mitigation (Option 1)

parent latrelle + associés
 architectes paysagistes / aménageurs

Gouvernement du Québec
 Ministère des Transports
 Service de l'Environnement

sodexen

Date: Janv. 1986

Échelle: 1 : 3000
 0 20 40 60
 10 30 50 70 m

plan 6